

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg
Commune de CLIMBACH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH

Séance du 22 Mars 2025 à 10h00

Dans la salle du conseil municipal
Sous la présidence de David DJURIC, Maire de Climbach

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 9
Procuration : 1
Secrétaire de séance : Laura Schweickart

Convocation envoyée le : 17 mars 2025

Présents:

David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart, Marc Kochert, Patrick Fauth, Catherine Schlick, Cathy Neher, Renée Krummeich et Gaëtan Waechter

Absents: Thomas Kochert (absent excusé), Maeva Willinger (absente excusée donne procuration à Laura Schweickart)

Le Quorum pour délibérer est atteint

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Laura SCHWEICKART

APPROBATION ET EMARGEMENT DU PV DU 8 MARS 2025

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal suscite des remarques.

Madame Cathy Neher informe les membres du conseil que, lors de la réunion du 8 mars 2025, au point 6 relatif aux indemnités des adjoints, le Maire n'a proposé que les votes pour et les abstentions, omettant de solliciter les votes contre.

Plusieurs membres ont souhaité exprimer leur vote contre et demandent une rectification des résultats concernant les indemnités de fonction du 1er et du 2e adjoint :

- Pour le 1er adjoint : les trois abstentions doivent être modifiées en votes « contre » pour Catherine Schlick, Patrick Fauth et Cathy Neher.
- Pour le 2e adjoint : les deux votes absentions doivent être modifiées en votes « contre » pour Catherine Schlick et Cathy Neher.

En conséquence, le PV de la réunion du 8 mars n'a pas été validé et sera soumis à approbation lors de la prochaine séance, après modifications.

Madame Catherine Schlick demande à ce que les votes « contre » soient nominatifs

Monsieur Marc Kochert ajoute également une remarque concernant les convocations aux réunions du conseil municipal. Il demande que la note de synthèse soit systématiquement transmise en même temps que la convocation afin de permettre aux membres du conseil de disposer des informations dans les délais.

ORDRE DU JOUR :

1. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
3. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
4. DIVERS

DEL2025-08

POINT N° 1 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'importance de mettre en place les commissions communales. Celles-ci permettront d'organiser des réunions de travail afin d'examiner les projets avant leur présentation en conseil municipal, de préparer des décisions sur divers sujets, de faciliter la concertation entre élus et habitants, et de coordonner la mise en œuvre des actions municipales. Toutefois, leur rôle reste consultatif et préparatoire, sans pouvoir de décision officielle. Plusieurs commissions ont déjà été mises en place.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se proposer pour y participer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place les commissions constituées comme suit :

☐	Commission « Finances et Budgets » : David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart, Catherine Schlick, Cathy Neher, Marc Kochert, Patrick Fauth, Thomas Kochert, Maeva Willinger
☐	Commission « Bâtiments, voiries, travaux et sécurité » : David Djuric, Eric Kastner, Maeva Willinger, et Thomas Kochert
☐	Commission « Espaces verts et fleurissement » : David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart, Maeva Willinger
☐	Commission « Forêt, Agriculture, et chasse » : Marc Kochert et Thomas Kochert
☐	Commission « Communication » : David Djuric, Laura Schweickart, Maeva Willinger, Thomas Kochert, Gaëtan Waechter
☐	Commission « Tourisme et valorisation de la commune » : Catherine Schlick, Marc Kochert
☐	Commission « Fêtes et cérémonies » : David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart, Maeva Willinger
☐	Commission « Relations intergénérationnelles » : Laura Schweickart, Maeva Willinger, Patrick Fauth
☐	Commission « Incendie et secours » : Eric Kastner, Laura Schweickart, Gaëtan Waechter
☐	Commission « plan communal de Sauvegarde » : : David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart, Gaëtan: Waechter La mise en place de la commission est obligatoire <i>pour la mise à jour du document de gestion de crise « PCS »</i>

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-09 « Commission Appels d'Offres » (CAO) :

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Pour les communes de – de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée par le Maire, président, 3 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNER, membres de la commission d'appel d'Offres :

Titulaires : David Djuric, Eric Kastner, Laura Schweickart

Suppléants : Marc Kochert, Maeva Willinger et Renée Krummeich

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-10 « Commission de Contrôle des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera à partir du 1^{er} janvier 2019, plusieurs changements notamment les modalités de révisions des listes. La commission administrative actuelle sera supprimée et une commission de contrôle au sein de notre commune sera créée.

Cette commission de contrôle de la liste électorale devra se réunir au moins une fois par an, et entre le 24^{ème} jour et les 21^{èmes} jours avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, la commission est chargée de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur rencontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

La commission de contrôle est composée :

- * d'un conseiller municipal Titulaire : Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas être désignés.
- * un délégué de l'administration titulaire et d'un suppléant : le délégué doit être inscrits sur les listes électorales et ne peut être ni un conseiller municipal, ni un agent de la commune de l'Ets de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci. Ce n'est pas obligatoirement un habitant de la commune
- * un délégué du président du tribunal de grande instance titulaire et d'un suppléant. Les représentants du Président du Tribunal de Grande Instance

Après délibération, l'assemblée décide de nommer Maeva Willinger désignée pour représenter la commune pour révisions des listes électorales de la commune.

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 2 : DESIGNATION DES REFERENTS AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

En tant que membre de plusieurs syndicats intercommunaux, la commune de Climbach doit désigner un ou plusieurs représentants parmi ses membres.

Au sein de la Communauté des communes du Pays de Wissembourg, la commune est représentée par le Maire (Délégué Titulaire) et, en cas d'absence de ce dernier lors des réunions communautaires, par le 1er Adjoint (Délégué Suppléant).

Bien que le système prévoie un titulaire et un suppléant, Monsieur Marc Kochert a exprimé son intérêt à se porter candidat pour le poste de Délégué Suppléant, dans l'éventualité où aucune autre personne ne serait disponible.

DEL2025-11 - DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DU SIVOM DE WISSEMBOURG

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVOM de Wissembourg.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNER comme représentants de la commune et en accord des membres concernés

- Délégué Titulaire : David Djuric,
- Délégué suppléant : Gaëtan WAECHTER,

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-12 - DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DU SIVU PISCINE

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVU Piscine.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNER comme représentants de la commune et en accord des membres concernés

- Délégué Titulaire : David Djuric, domicilié
- Délégué Suppléante : Laura Schweickart

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-13 - DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DU SIVU FORESTIER

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVU Forestier, le Conseil Municipal DESIGNER comme représentants de la commune et en accord des membres concernés :

- Délégué Titulaire : Marc Kochert,
- Délégué Suppléant : Thomas Kochert

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-14 - DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DU SYCOPARC

Les instances du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) sont composées de représentants désignés par les organismes membres du Parc naturel régional des Vosges du Nord (111 communes classées, 7 intercommunalités, 6 villes-portes, 5 villes périphériques, 17 communes associées, les Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, la Région Grand Est).

CONSIDERANT que la commune de Climbach est membre du SYCOPARC en qualité de commune du Parc et qu'à ce titre il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la commune de Climbach dans les instances du SYCOPARC, le Conseil Municipal, après délibération, DESIGNER comme représentants de la commune et en accord des membres concernés

- Délégué Titulaire : Marc Kochert,
- Délégué Suppléant : Catherine Schlick,

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-15 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEFENSE DE L'ARRONDISSEMENT HAGUENAU-WISSEMBOURG

Monsieur le Maire propose de désigner au sein des membres du conseil municipal, un référent défense de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg, pour représenter la commune de Climbach.

Le Conseil Municipal, après délibération, DESIGNNE comme représentant de la commune et en accord avec la personne concernée

→ Eric Kastner comme référent défense de l'arrondissement d'Haguenau-Wissembourg

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-16 - DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE DE CLIMBACH AU SEIN DU SIAERR

Considérant qu'il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant représentants la commune de Climbach au sein du SIAERR, En accord des membres présents,

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNNE comme représentants de la commune et en accord des membres concernés

→ Déléguée titulaire David Djuric,

→ Délégué titulaire Eric Kastner,

→ Déléguée suppléante Renée Krummeich,

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2025-17 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Suite à la nouvelle mandature, la commune de Climbach, faisant partie des communes adhérentes à la Fédération des Communes Forestières doit désigner des « délégués forêts » pour représenter la commune auprès de la Fédération Nationale des communes Forestières.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNNE comme représentants de la commune et en accord des membres concernés

→ Marc Kochert, délégué titulaire

→ Eric Kastner, délégué suppléant

Voix pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 3 :**DEL2025-18 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lors de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2025, le Maire a décidé de reporter le point 7 concernant les délégations accordées au Maire par les conseillers municipaux. Après discussion et examen de la liste des différentes délégations conformément à l'article L2122-22, le conseil municipal a décidé de ne pas accorder de délégations au Maire.

Voix pour : 0

Contre : 8 +1

Abstention : 1 (Marc Kochert)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite intervenir. Aucun membre ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 11h49.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

Affiché le 3 avril 2025

Transmis au contrôle de légalité le 3 avril 2025